

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 11 juin 2019

Date de convocation
31/05/2019

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le ONZE du mois de JUIN, à 17h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : Mme LAPOIRIE, MM. FOURNIER, BOLTZ, DROUIN, FREYBURGER, GIRARD, HENRY, MULLER, NOBILE, SADOCCO et WAGNER.

Membres absents ayant donné procuration : M. MUNIER à M. BOLTZ
M. TUSCH à M. FOURNIER

Absents excusés : M. MATELIC

Absents : Mme LOMBARDI, MM. ABATE, CORRADI, MAHLER, OCTAVE et TURCK

Le Président ouvre la séance et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 avril 2019

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 08 avril 2019.**

Délibération n° 2019-16 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – BATIMENT DIT « ENERGIE » (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS) – CONVENTION PASSEE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE ET LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE – AVENANT DE PROLONGATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de prolonger, pour une durée de 2 ans, la convention passée le 13 novembre 2015 entre le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne et l'Établissement Public Foncier de Lorraine en vue de la réhabilitation du « Bâtiment Énergie »,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération n° 2019-17 – SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – BATIMENT DIT « DES SYNDICATS » (MAISON DU PROJET) – CONVENTION PASSÉE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE ET LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE – AVENANT DE PROLONGATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de prolonger, pour une durée de 3 ans, de la convention passée le 13 novembre 2015 entre le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne et l'Établissement Public Foncier de Lorraine en vue de la réhabilitation du « Bâtiment des Syndicats »,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération n° 2019-18 – SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – REQUALIFICATION PAYSAGERE – CONVENTION PASSÉE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE ET LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE – AVENANT DE PROLONGATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de prolonger, pour une durée de 2 ans, la convention passée le 13 novembre 2015 entre le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine en vue de la « requalification paysagère » à entreprendre sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération n° 2019-19 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT (MOULIN NEUF) - AMENAGEMENT DE LA MAISON DU PROJET – TRAVAUX – ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir pour l'aménagement d'une Maison du Projet sur le site des Portes de l'Orne Amont, les entreprises jugées les mieux-disantes à l'issue de l'analyse effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir :
 - Lot n° 1 Réseaux extérieurs : MULLER TP – Coin lès Cuvry pour 79 563,83 € HT
 - Lot n° 3 Démolition / Gros œuvre / Socle béton : SARIBAT à Norroy-le-Veneur pour 598 165,00 € HT
 - Lot n° 4 Charpente bois : SARL MADDALON FRERES à Vandières pour 118 889,29 € HT
 - Lot n° 11 Plâtrerie / Isolation intérieure / Faux plafonds : NESPOLA à Woippy pour 211 777,88 € HT
 - Lot n° 12 Peinture : AL RENOV à Metz pour 51 000 € HT
 - Lot n° 13 Revêtement de sol souples / Chape / Faïences / Carrelage : ANOUX PEINTURE à Anoux pour 68 000 € HT
 - Lot n° 14 Ascenseur : ASCENSEURS MULTI-SERVICE à Wiwersheim pour 22 520 € HT
 - Lot n°15 Chauffage / Ventilation / Rafraichissement / Sanitaire : SPIE à Feyzin pour 198 500 € HT
 - Lot n° 16 Électricité : COME ELEC à Metz pour 168 196,10 € HT
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché,
- Et décide de surseoir à l'attribution des lots n° 8, 9 et 10 jusqu'à la remise de leurs offres par les entreprises consultées conformément à l'article R 2122-2 du code de la commande publique.

Délibération n° 2019-20 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT (MOULIN NEUF) - AMENAGEMENT DE LA MAISON DU PROJET – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – AVENANT N° 1

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer à 203 968,11 € HT, soit 244 761,73 € TTC, le montant des honoraires dus au groupement TOPIC Architecte / SBE Ingénierie / EPC / MILOCHAU / VENATHEC / IG Consultant, titulaires du marché de maîtrise d'œuvre pour la conception de cette Maison du Projet,
- ACCEPTE l'avenant au marché de maîtrise à passer à cet effet,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 2019-21 - RÉHABILITATION DU BATIMENT « ENERGIE » EN VUE D'Y AMENAGER UN « UN TIERS-LIEU POUR L'ENTREPRENEURIAT » (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- APPROUVE l'Avant-Projet Détaillé (APD) du projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment « ENERGIE », situé sur le site des Portes de l'Orne Amont, en vue de la création d'un pôle d'accompagnement des porteurs de projet (tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat) »,
- DÉCIDE d'arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage l'équipe de maîtrise d'œuvre à l'issue de l'avant-projet à 3 270 400,00 € H.T. et hors options,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

Délibération n° 2019-22 - CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION - RÉHABILITATION DU BATIMENT « ENERGIE » EN VUE D'Y AMENAGER UNE « UN TIERS-LIEU POUR L'ENTREPRENEURIAT » (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS – SOLICITATION AUPRES DE L'ETAT POUR ABONDER LA SUBVENTION ALLOUEE

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter l'Etat en vue d'étudier la possibilité d'abonder le montant de la subvention attribuée pour tenir compte de l'évolution du coût du projet.

Délibération n° 2019-23 - CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION - RÉHABILITATION DU BATIMENT « ÉNERGIE » EN VUE D'Y AMÉNAGER UNE « UN TIERS-LIEU POUR L'ENTREPRENEURIAT » (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS – SOLICITATION AUPRES DE LA RÉGION GRAND EST POUR ABONDER LA SUBVENTION ALLOUÉE

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter la Région Grand Est en vue d'étudier la possibilité d'abonder le montant de la subvention attribuée pour tenir compte de l'évolution du coût du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 18h30.

Fait à Rombas, le 08 juillet 2019

Le Président,



Lionel FOURNIER